

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE183

présenté par
M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« et, après la première phrase, est insérée une phrase ainsi rédigée : « L'atteinte de cet objectif nécessite de mobiliser le secteur agricole en tant que puits de carbone et fournisseur d'énergies renouvelables territoriales. » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rappeler le rôle stratégique indéniable des filières agricoles dans l'atteinte des objectifs ambitieux en matière climatique.